

Demande de duplicata :

***Perte du permis /Vol du permis /Détérioration du permis /Fin de validité du permis/
Changement d'état civil.***

Vous souhaitez effectuer une demande de duplicata de votre permis de conduire.

Pour cela, vous devez vous connecter à la plate-forme <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>, puis cliquer sur « je fais ma demande en ligne ».

Il vous sera demandé de créer un compte, de choisir la rubrique « demander un permis de conduire », de sélectionner le motif « d'une demande de fabrication d'un nouveau permis », puis de choisir l'un des motifs suivants : Perte du permis /Vol du permis /Détérioration du permis /Fin de validité du permis/ Changement d'état civil.

Si une visite médicale est nécessaire, vous cochez « oui ».

Vous complétez également votre état civil, votre adresse, une adresse mel et un numéro de téléphone mobile afin d'être informé de l'avancement du processus d'instruction et de production de votre permis de conduire, et joignez **les pièces suivantes au format numérique :**

1) un code photo d'identité numérique obtenu en cabine ou auprès d'un photographe professionnel agréé. Ce code permettra à l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) de récupérer de manière dématérialisée la photographie et la signature qui figureront sur le permis. Pour connaître la liste des photographes et cabines agréés : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-votre-photo-et-votresignature-numerisee>

Remarque : si vous ne disposez pas du code « photo numérique » ou ne souhaitez pas y recourir pour privilégier un envoi « papier », vous devez alors cocher la case « Je dispose d'une photo d'identité classique et je souhaite la joindre au formulaire de dépôt fourni à la fin de la procédure que je devrai imprimer et envoyer par courrier », puis cliquer sur étape suivante.

A la fin de la télé-procédure, vous devrez alors imprimer le talon photo signature, y apposer votre signature, coller votre photo, et envoyer le document (uniquement en courrier simple) pour numérisation à l'adresse suivante : CTN Permis de Conduire, CS 80168, 53102 Mayenne Cedex.

2) Les pièces justificatives suivantes au format numérique :

- en cas de vol : déclaration de vol (effectuée auprès des forces de l'ordre),
- si nécessaire, les certificats médicaux délivrés par un médecin agréé permis de conduire (volets bleus 1 et 2),
- votre permis actuel recto verso sauf en cas de perte/vol,
- un justificatif d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
 - en cas de perte ou de vol, vous devrez payer 25€ en timbres fiscaux, que vous achèterez en ligne lors de la télé-procédure,
- en cas de perte vous pourrez déclarer la perte du titre lors de le télé-procédure.

Vous pourrez ensuite, via votre compte ANTS, suivre l'état d'avancement de votre dossier.

Si vous interrompez votre demande en ligne avant validation et souhaitez reprendre ou supprimer cette demande en cours, vous devrez :

- vous connecter à votre compte,
- cliquer sur « mon espace conducteur ».

Dans la rubrique « Mes démarches en cours », vous trouverez votre demande à l'état de brouillon, et pourrez la modifier (la reprendre), la supprimer ou la consulter.